SUISSE – Des contaminations dans l’alimentation du bétail

Par

Publié le 31/07/2004

La Suisse ne cultive pas d’OGM, mais en importe pour l’alimentation du bétail. “Les échantillons prélevés ces dernières années dans le cadre du contrôle officiel des aliments pour animaux montrent que les exigences relatives à la déclaration des aliments contenant des OGM sont bien respectées par les fabricants d’aliments pour animaux”. L’Ordonnance sur les aliments pour animaux (OAA en vigueur depuis juillet 1999) stipule que les matières premières et les aliments simples pour animaux de rente doivent être étiquetés à partir de 3% d’OGM (2% s’il s’agit d’aliments composés). La crainte ne vient pas du soja, dont la fiabilité et la traçabilité sont sûres puisque venant d’une même région du Brésil, mais plutôt du maïs dont la diversification des sources donnent quelques soucis. Un contrôle officiel traite environ 1800 échantillons par an. Avant la mise en application de la loi, un tiers des échantillons dépassait les normes, après 1999 on en trouve seulement 2,3%, et avec des dépassements jugés faibles par les contrôleurs.
En cas de contamination, suivant l’importance du problème et la quantité incriminée, ils sont réexpédiés ou dilués, ceci pour éviter l’étiquetage dissuasif. Notons que la dilution est interdite (quoique difficilement contrôlable) dans l’UE, qui n’autorise que des contaminations “fortuites et techniquement inévitables”.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/suisse-des-contaminations-dans-lalimentation-du-betail/